

L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

**Présents :** Martine BUGNOT, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

**Ayant donné pouvoir :** Jilian MILLET à Carine RIGOLLET, Manuel CARNEIRO à Jérôme LACOUR

**Secrétaire de séance :** Martine BUGNOT

**Date de convocation :** 04/01/2024

## 1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11/12/2023.

## 2. PERSONNEL COMMUNAL

### Délibération n° 2024-01-001 : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Le Maire expose que le ministre de la Fonction Publique a annoncé le 12/06/2023 la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents des trois fonctions publiques dont la rémunération mensuelle brute n'excède pas 3 250 €. Il précise que le versement de la prime n'est pas obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale et qu'il n'y a pas de compensation financière de la part de l'Etat. Il propose néanmoins le versement d'une prime aux agents éligibles.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, *Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 22/12/2023,* décide de verser une prime exceptionnelle aux agents de la collectivité en application des dispositions du décret n° 2023-1006 du 31/10/2023, à savoir :

rémunération brute perçue au titre de la période courant du 01/07/2022 au 30/06/2023	montant de la prime exceptionnelle
• inférieure à 23 700 €	120,00 € (5 agents)
• de 23 700 à 27 300 €	105,00 € (1 agent)
• de 27 300 à 29 160 €	90,00 € (0 agent)
• de 29 160 à 30 840 €	75,00 € (0 agent)
• de 30 840 à 32 280 €	60,00 € (1 agent)

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence.

## Délibération n° 2024-01-002 : mandat au Centre de Gestion de l'Ain – contrat d'assurance collective

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de l'Ain souscrit depuis plusieurs années des contrats-groupes d'assurance pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Ces contrats ont été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le contrat-groupe actuel a été conclu à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2020 dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué au groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne / CNP assurances qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce contrat-groupe s'est caractérisé par une gestion en capitalisation non limitée dans le temps et une garantie de maintien des taux sur 3 ans (2 ans pour les collectivités de plus de 30 agents CNRACL) ainsi qu'un accompagnement du prestataire dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation. A l'heure actuelle, 260 collectivités ont rejoint le contrat-groupe.

De manière à pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à leurs affiliés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Centre de Gestion de l'Ain engagera une consultation avec mise en concurrence et négociation dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ainsi, le Centre de Gestion de l'Ain doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*

Décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires et décide pour cela de donner mandat à la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain afin qu'elle procède à la consultation des différents prestataires potentiels, conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires, informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

### 3. INFRASTRUCTURES

#### BATIMENTS

**Salle polyvalente** : Daniel MOREL informe l'assemblée que la porte d'entrée du bar, qui était difficile à ouvrir, a été modifiée. Dans la grande salle, les lignes qui avaient été tracées au sol pour le badminton ont été enlevées. Il précise que l'entretien des soufflants (chauffage) est à prévoir.

**Ecole primaire** : de nouvelles fuites d'eau par la toiture ont été constatées.

**Mairie** :

- Remplacement portes : à l'issue de la consultation réalisée pour remplacer les portes de la mairie dégradées lors du cambriolage du 15/08/2023, le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise 123 MENUISERIES pour un montant de 8 372,71 €.
- Alarme : une nouvelle alarme protège dorénavant les locaux de la mairie.
- Toiture : l'ornement de toiture de la mairie est en mauvais état et sera à inspecter fin janvier 2024 lorsque la commune disposera d'une nacelle.

**Eglise** : le Conseil prévoit de moderniser l'éclairage extérieur avec des spots LED. L'éclairage du monument sera à synchroniser avec les horaires de l'éclairage public.

## VOIRIE

**Parking devant la boulangerie** : Daniel MOREL rappelle que depuis septembre 2021, la commune est obligée de neutraliser une place de stationnement devant la boulangerie pour permettre le passage au carrefour du car scolaire de la Région. Afin de faciliter la neutralisation et la libération de cette place de stationnement pendant les vacances scolaires, le Conseil municipal décide de remplacer le bac à fleurs utilisé aujourd'hui par un bloc parking dont le devis s'élève à 195,00 € TTC. Ce sabot à cadenas sera actionné par l'agent technique. Il rappelle que trois places minute sont disponibles à cet endroit toute l'année pour faciliter le stationnement des clients des commerces de proximité.

**Curage de fossé** : Daniel MOREL informe le Conseil que des travaux de curage de fossé ont été commandés auprès de CHAGNEUX ENVIRONNEMENT dans le cadre des travaux annuels. Il s'agit d'un tronçon de l'Allée de Romans (400 ml) et du Chemin des Chandelières (100 ml).

## ASSAINISSEMENT

### Délibération n° 2023-12-060 : assainissement collectif - choix prestataires pour l'étude de faisabilité

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 03/07/2023, le Conseil municipal a confié au cabinet BAC CONSEILS la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'achèvement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif et la construction de la future station d'épuration. Il précise que, dans ce cadre, BAC CONSEILS a consulté plusieurs entreprises pour les prestations suivantes :

- études topographiques,
- détection et géoréférencement des réseaux existants,
- diagnostics amiante et HAP sur enrobé.

L'analyse des différentes offres a été soumise à la commune pour décision.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, sur la base du rapport d'analyse des candidatures et des offres réalisée par BAC CONSEILS, décide de retenir les entreprises ayant obtenu la note la plus élevée pour chaque prestation :

ENTREPRISE	PRESTATION	MONTANT HT
AXIS CONSEILS RHONE-ALPES	Etudes topographiques	5 855,00 €
ECI-ROUTE	Diagnostic amiante et HAP	3 590,00 €
AXIS CONSEILS RHONE-ALPES	Détection et géoréférencement réseaux existants	1 850,00 €

et autorise M. le Maire à signer les devis pour un montant total de **11 295,00 HT**, soit **13 554,00 € TTC**.

## 4. CADRE DE VIE

### URBANISME

**Evolution du PLU** : Jérôme LACOUR donne le compte rendu de sa rencontre avec Jean-Pierre GRANGE, maire de Baneins et vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le Conseil municipal décide de reprendre contact avec les propriétaires de la parcelle en zone 1AU, ainsi qu'avec l'EPF de l'Ain, afin de déterminer la chronologie des démarches à entreprendre pour ouvrir le terrain à l'urbanisation.

**Immeuble délabré** : la commission Cadre de Vie constate que l'immeuble est toujours exposé aux intempéries et que malgré l'engagement des propriétaires en date du 05/05/2023, aucun diagnostic de sécurité de l'immeuble sis 4 route de la Bresse n'a été fourni. Les propriétaires seront mis en demeure de produire, dans les quinze jours, une expertise de l'immeuble et une attestation d'assurance.

**Droit de préférence** : le Conseil municipal décide de ne pas exercer leur droit de préférence lors de la vente de la parcelle boisée au lieu-dit « Bois Brûlé », cadastrée C0014.

## AMENAGEMENT

**Terrain en herbe salle polyvalente** : Jérôme LACOUR rappelle le projet de la commission Cadre de Vie de rénover le terrain en herbe sur lequel se trouvent deux cages de football. Il est décidé de programmer la réfection de la pelouse ce printemps et de valider le devis de l'entreprise ARNAUD BLAIN pour un montant de 4 644 € TTC. La commune attend actuellement le devis pour édifier une clôture en rondins autour du terrain, afin de le protéger de la circulation.

**Aire de jeux de la Bascule** : le parcours suspendu, en bois, se dégrade. Une solution technique est en cours de conception pour éloigner les pieds en bois du jeu de l'humidité du sol.

**Eclairage public** : afin d'assurer la sécurité de la population, il n'y aura pas d'extinction nocturne pendant la période des Jeux Olympiques 2024.

## COMMUNICATIONS

**Antenne GSM** : le pied de l'antenne est toujours inondé en raison des fortes pluies. Cela dégrade les semis de la parcelle voisine. La commune attend actuellement confirmation de la date d'intervention. Il est décidé de mettre EQUANS en demeure de réaliser le busage demandé dans les quinze jours.

## 5. ENFANCE JEUNESSE

### PERISCOLAIRE

**Restaurant scolaire** : les agents encadrant le restaurant scolaire ont participé à des réunions avec l'organisme LES FRANCAS. Il a notamment été question d'adapter les rythmes et d'autonomiser les enfants lors de la pause méridienne. Le repas de Noël a eu lieu le vendredi 22/12/2023 à la salle polyvalente. Carine RIGOLLET remercie les élus qui ont pu participer, que cela soit pour le repas, pour l'organisation ou pour l'installation de la salle.

**Association Cantine Scolaire** : la dissolution de l'association étant prévue, l'association confirme souhaiter céder leur matériel à la commune. Le matériel qui sert encore actuellement pour la préparation des repas doit être valorisé et le matériel restant retiré.

**Centre de Loisirs** : Ophélie MOREL informe le Conseil municipal que l'association projette la programmation d'ateliers, un samedi matin par mois. Ces ateliers d'une durée de trois heures, pourraient être animés par Amandine RUDE, adjoint d'animation.

Afin de permettre au Conseil municipal de se prononcer, il est demandé au Centre de Loisirs de présenter au Conseil municipal lors d'une prochaine séance le projet dans sa globalité (objectifs, incidences sur les coûts, frais de personnel ...).

## ANIMATIONS

**Jeunes de 11 à 21 ans** : Carine RIGOLLET informe le Conseil que la prochaine animation est programmée le 09/02/2024. Elle sera conçue et organisée par les jeunes avec l'assistance des élus de la commission Enfance Jeunesse.

## 6. ECONOMIE SOCIAL

### ECONOMIE

**Marché hebdomadaire** : Eliane RAVISTRE informe l'assemblée que le primeur sera absent du marché pendant plusieurs semaines.

### SOCIAL

**Repas 3<sup>ème</sup> âge** : le repas 2024 est à programmer rapidement afin de pouvoir réserver au Restaurant Rolande.

#### **Bibliothèque municipale :**

- Opération « Premières Pages » : elle aura lieu le 13/01/2024. Cet événement vise à donner aux enfants le goût de la lecture dès leur plus jeune âge.
- Présentation : le 05/02/2024, les co-responsables viendront présenter au Conseil municipal les projets de la bibliothèque.

## 7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

### Compte rendu du Conseil communautaire du 21/12/2023

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance, consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

### Commissions thématiques

**Ludothèque** : Carine RIGOLLET informe qu'un point a été fait le 21/12/2023 sur le projet de la Ludothèque. Il a été souligné l'intérêt du jeu pour les écoles, les crèches et les centres de loisirs. La ludothèque recherche de nouveaux locaux pour entreposer les nombreux jeux.

## 8. CEREMONIE DES VOEUX

Un point est fait sur l'organisation de la cérémonie qui aura lieu le 12/01/2024 à 19h30. Isabelle DUBOIS, présidente de la Communauté de Communes de la Dombes, sera présente à la cérémonie. L'Amicale des Conscrits se propose de s'occuper des enfants lors des discours.

## 9. ACTES DE GESTION

Actes de gestion accomplis par le maire du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023 dans le cadre de la délégation consentie par délibération du 9 juin 2020

### Marchés d'un montant inférieur à 15 000 €

Fournisseur	Objet	Montant € TTC	Date paiement
XEFI	Achat PC pour mairie	1 317,43 €	07/09/2023
ST PLOMBERIE 01	Desembuage radiateurs maternelle	1 320,00 €	02/10/2023
MESTRE ELEC	Liaison informatique mairie	356,40 €	02/10/2023
MUZY SARL	Achat tronçonneuse	609,76 €	02/10/2023
DUCRUET	Achat autolaveuse	4 355,99 €	14/11/2023
ST PLOMBERIE 01	Réparation circuit chauffage maternelle	2 028,00 €	08/11/2023
MESTRE ELEC	Réfection éclairage intérieur primaire	3 399,24 €	21/11/2023

### Cimetière - délivrance et reprise des concessions

Concessionnaire		Concession	Durée	Date titre recettes
BOURZEIS Geneviève	renouvellement	A_19	30 ans	28/11/2023
THOUNY Gérard	renouvellement	A_22	30 ans	13/12/2023
BESSARD Aimée	renouvellement	MF_15	30 ans	13/12/2023
BESSARD Aimée	renouvellement	MF_16	30 ans	13/12/2023

### Droit de préemption urbain

Adresse du bien	Référence cadastrale	Décision	Date	Réf
81 route de Neuville-les-Dames	B0137-B0138	non préemption	16/11/2023	DIA00111323V0002

### Frais d'avocats, notaires, huissiers, experts

Prestataire	Objet	Montant € TTC	Date paiement
Dorothée DUFFAUD	Conseil cession immobilière	900,00 €	29/12/2023

### Conclusion ou révision de baux de location

Adresse du bien	Preneurs	Loyer annuel € TTC	Date conclusion

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Location de la salle polyvalente : des précisions seront à apporter au contrat de location de la salle polyvalente afin de régler sa mise à disposition.

Location de la salle de la mairie : le Conseil municipal donne son accord à la Chambre de l'Agriculture pour organiser une réunion à la mairie le 09/04/2024 au soir.

ASCOP : Eliane RAVISTRE informe que cette association sera dissoute. Le solde bancaire sera attribué pour moitié à l'association Solidarité Ukraine Condeissiat. Le reste sera versé aux Restos du Cœur.

Equipements sportifs : l'Etat demande à chaque commune de mettre à jour la liste des équipements sportifs.

La séance est levée à 21h20